

Amnistie ! Profitez-en

LE gouvernement accorde jusqu'au 24 août aux déserteurs pour rentrer dans l'ordre et obéir aux exigences de la loi du service militaire. Après cette date, il y aura des battues dans les bois pour attraper les récalcitrants, et cette besogne sera probablement confiée à la police des Territoires, avec laquelle il ne fait pas bon jouer la guérilla !

Nous ne savons pas au juste quel est le nombre actuel des déserteurs et nous ne tenons aucunement à le savoir. Mais, pour la bonne renommée de la race canadienne-française, nous souhaitons que les contempteurs de la loi ne soient pas nombreux; et c'est pour cela que nous faisons appel aux classes dirigeantes pour les supplier d'encourager les délinquants à faire leur soumission à l'autorité sans coup férir.

C'est un devoir de conscience, et un devoir grave, que d'empêcher le deshonneur et le malheur des familles dans des cas comme ceux qui nous occupent. Il est certain que parmi ces déserteurs, il y en a qui ont pris le parti de fuir sous l'influence d'un mauvais conseil venant de quelque homme instruit. Celui-là porte une terrible responsabilité devant Dieu s'il ne travaille de toutes ses forces à prévenir l'épilogue tragique qui attend le pauvre fuyard ignorant !

Et quant à ceux qui n'ont rien à se reprocher de ce côté, qu'ils se fassent tout de même un devoir de charité et de patriotisme de ramener dans la voie droite les pauvres victimes de conseillers criminels.

J.-E. B.

Excellent travail

L'HONORABLE docteur Henri Béland, de retour des prisons d'Allemagne, se prête aimablement aux manifestations sympathiques que lui préparent ses compatriotes partout où il passe. Et partout il prêche, avec une éloquence sans apprêt, l'évangile du plus pur patriotisme. Ce qu'il dit n'est pas nouveau; d'autres l'ont dit avant lui; c'était le thème de la plupart des journaux français du Canada, avant la conscription; mais, dans la bouche d'un héros et d'une victime de la grande guerre cette parole simple, invitant à l'accomplissement d'un austère devoir, produit naturellement une impression plus forte et plus durable.

Dimanche dernier, à Louiseville, où il est né et où demeure sa vénérable mère, monsieur Béland a rappelé que l'Angleterre, notre mère patrie, est entrée en guerre parce que l'Allemagne, au mépris de la foi jurée, avait envahi le territoire de deux pays neutres. le Luxembourg et la Belgique; il a dit à ses auditeurs —et d'autres ont besoin de se l'entendre répéter— que du fait que la métropole déclarait la guerre au Boche, le 4 août 1914, le Canada devenait lui-même état belligérant; enfin, il a insisté pour démontrer que

l'honneur et l'intérêt de notre pays exigeaient également notre participation active à la guerre.

Monsieur Béland a parlé aux parents des soldats canadiens, volontaires ou conscrits, et leur a dit d'être fiers d'avoir un fils au champ d'honneur. Dans une guerre juste et sainte comme celle dans laquelle notre patrie est engagée, le soldat est un croisé et son état est aussi glorieux que celui des paladins antiques. Dieu accorde des grâces spéciales à l'homme vaillant qui offre sa vie pour le triomphe de la justice et du droit. Un grand évêque français comparait le soldat tombant dans la bataille aux anciens confesseurs torturés pour leur foi, et, disait-il, le sang qu'il verse est purificateur et aide à lui ouvrir les portes du Ciel.

Pourquoi faut-il que, dans certains endroits de notre province, on ait donné, un enseignement différent et faux?— C'est un mystère.—Mais un bon ouvrier comme monsieur Béland peut réparer, en partie du moins, le mal que les mauvais esprits ont pu faire. Et il a courageusement entrepris cet excellent travail.

J.-E. B.

Avis à nos lecteurs

L'administration de la *Vie Canadienne* a expédié à des milliers de personnes les premiers numéros de cette revue. Des lettres nous ont été adressées de la part de certaines de ces personnes pour nous faire part de leur intention de s'abonner ou pour refuser l'abonnement. Quant aux autres, nous n'avons certainement pas l'intention de nous prévaloir d'un texte de loi pour les compter comme abonnés, mais, à cause du coût du service des postes pour l'envoi de copies d'une publication à quiconque n'est pas un abonné régulier, nous les prions respectueusement de vouloir bien nous faire connaître leurs intentions au plus tôt, afin que nous inscrivions leurs noms sur nos listes ou que nous cessions de leur envoyer inutilement la revue. Nous rappelons à tous que l'abonnement à la *Vie Canadienne* est de \$4.00 par année, avec un prix spécial de \$3.00 pour les membres du clergé, les religieux et les instituteurs. Durant cette première année de la publication de la *Vie Canadienne* nous accepterons d'envoyer la revue moyennant \$2.00 ou \$1.00 à ceux qui préféreront s'abonner pour six mois ou trois mois. Le numéro de la *Vie Canadienne* se vend dix sous; mais, après trois mois de la date de sa publication, chaque numéro qu'on voudrait se procurer à nos bureaux coûtera vingt-cinq sous. Le tirage des trois premiers numéros s'épuise rapidement. Que ceux qui veulent se les procurer veuillent bien en prendre avis.

Les hommes ne haïssent pas, ils ne peuvent pas haïr le bien, mais ils en ont peur.

BONALD.